

Le neuf avril deux mille dix huit, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Monsieur Bernard RIBET, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal : 3 avril 2018**

**Membres présents : M RIBET Bernard, Mme BERTRAND Monique, M GRENET Denis, M Philippe TETREL, Mme BRENNAN Dominique, M EDOUARD Guillaume, M GOUJON Mathieu, M NAVARRE Vincent, M SIMON Jean-Pierre, Mme BEAUDRU Agnès, M CERVANTES Michel, Mme LEGROS Sophie,**

**Absents excusés : Mme FOUQUE Sylvie  
Mme MAZOUER Sabrina**

**Secrétaire de séance : M GOUJON Mathieu**

**Délibération n° 2018.09**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 FEVRIER 2017**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 19 mars 2018 est approuvé à l'unanimité

**Délibération n° 2018.10**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le compte administratif 2017 est présenté aux membres du conseil municipal :

Section de fonctionnement

- Le total des dépenses est de 417 290,63 €
- Le total des recettes est de 425 552,29 €
- Le résultat reporté N-1 était de 52 627,22 €

Section d'investissement

- Le total des dépenses est de 49 328,00 €
- Le total des recettes est de 51 336,85 €
- Le résultat reporté N-1 était de 362 424,81 €

Le résultat d'exécution de l'exercice 2017 présente donc :

- Un solde positif en section de fonctionnement de 60 888,88 €
- Un solde positif en section d'investissement de 364 433,66 €

- Restes à réaliser en section d'investissement - Dépenses : 44 109,00 €

Au vu de ces résultats, M. CERVANTES, doyen d'âge, prend la parole et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2017

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention :**

- **Approuve et adopte** le compte administratif 2017,

- **Approuve** le compte de gestion 2017 de Madame le Receveur dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la commune.

**Délibération n° 2018.11**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le compte administratif 2017 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 60 888,88 €
- un excédent d'investissement de 364 433,66 €

Pour Mémoire - Prévisions budgétaires 2017 Virement à la section d'investissement (compte 023)	Néant
Solde de l'exécution d'investissement	
Excédent d'investissement de clôture <b>A</b>	364 433,66 €
Restes à réaliser investissement : Recettes <b>B</b>	--
Dépenses <b>C</b>	44 109,00 €
Excédent de Financement <b>A + B - C</b>	320 324,66 €

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- **décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 (60 888,88 €), comme suit :**
  - **Section d'investissement**
    - \* Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 20 000,00 €
  - **Section de fonctionnement**
    - \* Article 002 - Excédent de fonctionnement reporté           40 888,88 €

**Délibération n° 2018.12**

**TAUX DES TAXES LOCALES 2018**

Pour l'année 2018, le produit fiscal assuré par les taxes locales s'élève à 131 256,00 €. Le conseil municipal étudie différentes variations proportionnelles des taux locaux.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de ne pas modifier les taux d'imposition communale. Les taux restent ainsi définis :
  - **TAXE D'HABITATION : 8.54 %**
  - **TAXE FONCIERE SUR LE BATI : 16,54 %**
  - **TAXE FONCIERE NON BATI : 36,51 %**

**Délibération n° 2018.13**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le budget primitif 2018 a été préparé par la commission "finances" réunie le 5 avril 2018.

Il est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANTS</b>
011 - Charges à caractère général	147 125,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	224 773,00 €
014 - Atténuations de produits	17 782,71 €
65 - Autres charges de gestion courante	49 846,00 €
66 - Charges financières	1 892,00 €
022 - Dépenses imprévues	4 814,66 €
Dépenses d'ordre	1 345,51 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>447 578,88 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANTS</b>
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	45 360,00 €
73 - Impôts et taxes	228 312,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	108 018,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	5 000,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €
013 - Atténuations de charges	20 000,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	40 888,88 €
Recettes d'ordre	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>447 578,88 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANTS</b>
16 - Emprunts et dettes assimilés	20 000,00 €
Opérations d'équipement	324 670,17 €
020 - dépenses imprévues	6 000,00 €
Restes à réaliser - Dépenses	44 109,00 €
Dépenses d'ordre	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>394 779,17 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANTS
10 - Dotations, fonds divers, réserves	9 000 €
1068 - Excédent fonctionnement capitalisé	20 000 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
001 - Excédent d'investissement reporté	364 433,66 €
Restes à réaliser - Recettes	0,00 €
Recettes d'ordre	1345,51 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>394 779,17 €</b>

Au vu de la présentation globale du budget, Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2018.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- **arrête est approuvé**, le budget primitif 2018 présenté.

Le budget, ainsi voté, va permettre cette année de réaliser les opérations d'équipement suivantes :

- Acquisition de matériel (adoucisseur, matériel pour l'entretien des espaces verts, ordinateur portable, extincteurs ..),
- Aménagement de la Rue des Charmilles,
- PLU,
- City Stade - Installation d'une aire de jeux d'enfants (jeux, sol adapté, bancs, poubelles),
- Cimetière (Columbarium, espace pour des cavurnes, panneau d'affichage),
- Ecole - Travaux toiture du préau,
- Travaux PMR (mairie, salle polyvalente),
- Candélabres et effacement de réseaux.

**Délibération n° 2018.14**

#### **SALLE POLYVALENTE : REMPLACEMENT DE L'ADOUCCISSEUR**

Monsieur le Maire présente de nouveaux devis pour le remplacement de l'adoucisseur d'eau de la salle polyvalente en panne et qui doit être remplacé.

Le conseil municipal étudie les différents devis.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte le devis de la société LANEF PRO SARL** du 30 mars 2018.

#### **SDE 76**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SDE 76 propose d'étudier le potentiel solaire photovoltaïque des bâtiments communaux vérification des caractéristiques techniques et économiques.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à l'étude proposée.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

##### **DATE DE LA PROCHAINE REUNION**

La prochaine séance du conseil municipal est fixée le lundi 28 mai 2018 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 00.